

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

-----

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

**L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

## **Q. n° 24 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME**

Par délibération en date du 4 décembre 2023, le Conseil communautaire a approuvé la création de la régie « Office de tourisme du Pays du Coquelicot », ses statuts, ainsi que la composition du Conseil d'exploitation.

L'article 5 des statuts prévoit que les membres du Conseil d'exploitation, et les membres remplaçants, sont désignés par le Conseil Communautaire, sur proposition du Président de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

La composition du Conseil communautaire ayant été modifiée, il convient de modifier la composition du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme en conséquence.

C'est pourquoi,

Vu l'article 5 des statuts de la régie Office de tourisme du Pays du Coquelicot,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » réunie le 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la modification de la composition du Conseil d'exploitation de l'Office de tourisme telle que présentée ci-après :
  - o Membres élus :
    - Michèle ARCHELIN
    - Franck BEAUVARLET
    - Christian BERNARD
    - Dominique BIERWALD
    - Laurence CATHERINE
    - Patrick CAUCHEFER
    - Véronique COZETTE
    - Gérard LEGRAND
    - Anna-Maria LEMAIRE
    - Cathy RIBEIRO-DHÉRET
    - Roger ROUSSEL
    - Dolorès BOCHU
  - o Membres socio-professionnels :
    - Lucie BALIN
    - Pierre BEN
    - David BLONDIN
    - Jean-Pierre CARDON
    - Thierry GOURLIN
    - Marie-Josée JACQUEMONT
    - Xavier JÉSU
    - Catherine PAYEN
    - Didier PETIT
    - Alexandre ZMIJEWSKI

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

-----

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 62  
votants : 80  
=====

**L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

**Q. n° 25 – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA SOMME (AMEVA)**

Par délibération en date du 27 septembre 2002, le Conseil communautaire décidait d'adhérer au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du Bassin Versant de la Somme dénommé « AMEVA ». Conformément aux statuts modifiés de ce syndicat mixte, le Conseil communautaire a désigné le 14 septembre 2020 deux délégués titulaires représentant la Communauté de communes du Pays du Coquelicot et appelés à siéger au sein du comité syndical de l'AMEVA.

Suite à la démission de Bernard LENGLET, après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire au syndicat mixte AMEVA pour le remplacer.

**TITULAIRES**

- Michel DESTOMBES
- Patrick SENEZ

*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 80 VOIX POUR 1 NE PREND PAS PART AU VOTE PATRICK SENEZ (CURLU)*

*PATRICK SENEZ ELU A L'UNANIMITE*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

**LE PRESIDENT,**

**MICHEL WATELAIN**



*POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.*

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

**MAXIME LAJEUNESSE**

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

-----

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

**L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

*Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.*

### **Q. n° 26 – PARTENARIAT POUR LE TRAIL DES ANGUILLÈRES 2025**

Le Trail des Anguillères est un événement sportif et caritatif organisé par le Rotary Club de Péronne Albert Ham à Frise. Les quatre parcours de 33, 23, 13, et 5 km attire à chaque édition entre 500 et 1000 personnes issues du Pays du Coquelicot, de la Somme et des Hauts-de-France.

Cet événement au rayonnement régional permet d'apporter un soutien à deux associations tout en faisant découvrir une partie de la vallée de la Somme autour de la commune de Frise. En 2024, l'organisateur a ainsi soutenu les associations « Lames de Joie » et « Grandir sans cancer » en leur apportant des aides financières favorisant l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou atteints de cancer. L'opération sera renouvelée en 2025.

Pour l'édition 2025, l'association a également souhaité s'associer à l'Office de tourisme du Pays du Coquelicot pour promouvoir les chemins de trail et de randonnée en faisant la promotion de l'application Outdoor Vision auprès des participants à la manifestation. Cet outil doit permettre de cartographier et d'identifier localement des cheminements de randonnée et de course à pied utiliser tout au long de l'année par les coureurs et les marcheurs.

Dans le but de pérenniser une manifestation qui aide deux associations caritatives, favorise la promotion des chemins de randonnée et de course à pied et promeut le Pays du Coquelicot à travers une épreuve sportive, la Communauté de communes souhaite apporter son soutien à cette manifestation populaire.

Pour sa part, la Communauté de communes apportera une aide financière de 500 € et mettra également à la disposition des organisateurs des bacs de collecte des ordures ménagères ainsi qu'une communication in situ sur le tri des déchets. L'ensemble des moyens de communication disponibles de la Communauté de communes seront mobilisés pour annoncer l'événement (site internet, magazine communautaire, diffusion aux communes et secrétaires de mairies).

Une convention de partenariat sera mise en place avec le Rotary Club de Péronne Ham Albert.

C'est pourquoi,

Vu l'avis favorable de la commission « développement territorial » réunie le 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'inscription au budget 2025 d'une subvention globale d'un montant maximum de 500 € pour l'organisation du Trail des Anguillères 2025,
- approuve la convention de partenariat à intervenir avec le Rotary Club de Péronne Ham Albert, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants techniques le cas échéant, et toutes pièces relatives à ce dossier.

*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

**LE PRESIDENT,**

**MICHEL WATELAIN**



*POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,*

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

**MAXIME LAJEUNESSE**

The image shows the signature of Maxime Lajeunesse in black ink, written in a cursive style.

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

-----

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

**L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demilly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

*Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.*

## **Q. n° 27 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

### **1. Avancements de grade**

Afin de permettre les avancements proposés au tableau des agents promouvables au titre de l'année 2025 et en application de l'arrêté portant détermination des lignes directrices de Gestion (LDG) en matière d'avancement de grade des agents titulaires et stagiaires de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, il est proposé :

- de supprimer un poste à temps complet au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe et de le créer au grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> avril 2025 suite à l'obtention de l'examen professionnel ;
- de supprimer un poste à temps complet au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et de le créer au grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- de supprimer un poste à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et le créer au grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;
- de supprimer un poste à temps complet au grade de rédacteur et de le créer au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 12 octobre 2025.

### **2. Promotions internes**

Deux secrétaires générales de mairie sont inscrites sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur du Centre de Gestion de la Somme suite aux promotions internes prononcées au titre de l'année 2025.

Dans ce cadre et afin de se conformer à la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie, il est proposé de procéder aux suppressions et créations de postes suivantes :

- Suppression d'un poste au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et création d'un poste au grade de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- Suppression d'un poste au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 12 heures 30 et création d'un poste au grade de rédacteur d'une durée hebdomadaire de 12 heures 30 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

### **3. Suppression et création de poste permanent**

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'école de musique communautaire, il y a lieu de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique d'une durée hebdomadaire de 5 heures 30 et de le créer sur une durée hebdomadaire de 6 heures 30, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

### **4. Emplois non permanents liés à un accroissement saisonnier d'activité**

En prévision de la période estivale, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité, il est proposé de renforcer les équipes par la création des emplois non permanents suivants :

- Trois emplois non permanents à temps complet au grade d'adjoint technique pour les mois de juillet et d'août 2025 pour le service prévention des déchets et la régie technique ;
- Un emploi non permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe du 23 juin 2025 au 31 août 2025 inclus pour l'office de tourisme ;
- Trois emplois non permanents à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 24 heures 30, au grade d'adjoint territorial du patrimoine du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2025 pour le service lecture publique.

### **5. Recrutement d'un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique**

Par délibération n°26 du 6 décembre 2021 portant modification du tableau des effectifs, un poste a été créé aux grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 afin d'assurer les fonctions de chargé d'accueil du Zèbre d'Albert. Il convient de préciser que ce poste, qui a évolué sur des fonctions de gestionnaire administratif, peut être pourvu par un contractuel, sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté statutairement, conformément à l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 27 février 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les modifications du tableau des effectifs telles que présentées ci-dessus ;
- approuve l'inscription aux budgets des crédits correspondants ;
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

**LE PRÉSIDENT,**

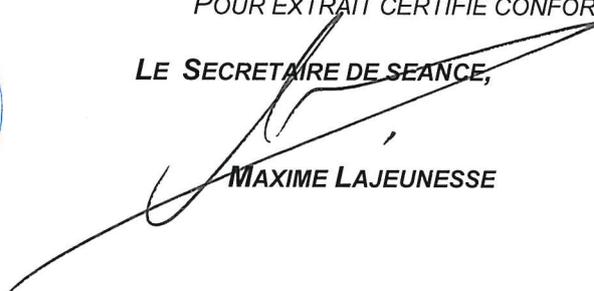
**MICHEL WATELAIN**



**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,**

**MAXIME LAJEUNESSE**



# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

-----

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyn à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

## **Q. n° 28 – RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR LE POLE AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

Afin d'accompagner l'élaboration d'un projet de transition agricole et agroalimentaire du territoire de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot, il est proposé de recourir au contrat d'apprentissage pour le pôle aménagement durable du territoire, d'un niveau Bac+4 à Bac+5 (écoles d'ingénieur en agronomie et agro-industrie ou d'ingénieur en alimentation et santé), d'une durée de deux ans. Le profil recherché doit être à l'aise avec la gestion de projet, le développement territorial, l'agriculture ou l'alimentation.

L'alternant aura pour objectif de mener un diagnostic croisé et dynamique de l'activité économique agricole, réaliser le montage et suivre les études externalisées (ex : diagnostic agricole du PLUih). Les champs d'études concernent également la description des filières actuelles et à venir ainsi que les co-productions possibles sur le territoire (ex : énergie). Un travail étroit sur la question de la gestion des risques doit par ailleurs être réalisé en lien avec la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.

L'objectif de cette mission en alternance sera donc de proposer les premières actions tout en participant à la labellisation du premier niveau d'un Projet Alimentaire Territorial.

C'est pourquoi,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code du travail, notamment les articles L6221-1 et suivants relatifs au contrat d'apprentissage,

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 27 février 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide de recourir au contrat d'apprentissage pour le Pôle aménagement durable du territoire pour la mission présentée ci-dessus,
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget,
- autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation d'apprentis.

*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

LE PRESIDENT,

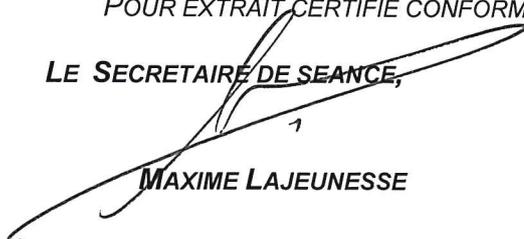
MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE



# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

-----

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

**L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyn à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

**Q. n° 29 – REVALORISATION DES FORFAITS DE REMUNERATION DES PERSONNELS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)**

La Communauté de communes du Pays du Coquelicot a pour mission d'assurer la qualité des services publics, notamment ceux destinés à l'accompagnement des enfants et des jeunes pendant les périodes de vacances scolaires. Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) jouent un rôle crucial dans l'éducation, la socialisation et le bien-être des jeunes. La rémunération des personnels de ces structures est un élément essentiel pour attirer et retenir des professionnels qualifiés, garantir la continuité et la qualité des services offerts.

Par délibération du 1<sup>er</sup> avril 2019, la Communauté de communes a autorisé le recrutement des personnels des ALSH sous Contrat d'Engagement Educatif (CEE) et fixé les forfaits journaliers suivants (minimum de 2,20 fois le montant du SMIC horaire) :

Directeur	72 € / jour
Directeur Adjoint	60 € / jour
Animateur diplômé BAFA	52 € / jour
Animateur en cours de formation	42 € / jour
Animateur sans formation	32 € / jour

L'évolution des missions des ALSH, la complexification des tâches et l'augmentation des responsabilités des personnels justifient une réévaluation des forfaits de rémunération qui n'ont pas été revalorisés depuis 2019. Cette réévaluation vise à aligner les rémunérations sur les standards actuels et à reconnaître la valeur du travail accompli par ces professionnels.

En outre, le décret n° 2024-1151 du 4 décembre 2024 portant modification de l'article D. 432-2 du code de l'action sociale et des familles relatif à la rémunération des personnes titulaires d'un Contrat d'Engagement Educatif, relève de 2,2 à 4,3 fois le SMIC horaire par jour et fixe donc la rémunération minimale actuelle à 51,08 € par jour au 1<sup>er</sup> mai 2025 (11,88 x 4,3).

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, il est donc proposé de fixer les forfaits journaliers suivants :

Directeur	85 € / jour
Directeur Adjoint	75 € / jour
Animateur diplômé BAFA	62 € / jour
Animateur en cours de formation	Rémunération minimale réglementaire
Animateur sans formation	Rémunération minimale réglementaire

C'est pourquoi,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment ses articles L. 423-1 et suivants et D. 432-1 et suivants,

Vu le décret n° 2024-1151 du 4 décembre 2024 portant modification de l'article D. 432-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif à la rémunération des personnes titulaires d'un Contrat d'Engagement Educatif,

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni le 27 février 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « finances – administration générale » réunie le 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la revalorisation des forfaits de rémunération des personnels des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) titulaires d'un Contrat d'Engagement Educatif selon les modalités présentées ci-dessus,
- approuve l'inscription des crédits correspondants au budget,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

**LE PRESIDENT,**

**MICHEL WATELAIN**



*POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,*

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

**MAXIME LAJEUNESSE**

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'MAXIME LAJEUNESSE'.

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

- - - - -

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyn à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

## Q. n° 32 – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 POUR LE BUDGET PRINCIPAL

L'instruction M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation lors du vote du compte financier unique.

Cependant, l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter dans leur intégralité et de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur sans attendre le vote du compte financier unique.

Pour cela, les résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie par le Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (ordonnateur) et attestée par le comptable de la collectivité,
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre de l'année N-1, établis par l'ordonnateur en recettes et en dépenses,
- Un tableau des résultats de l'exécution du budget, établis et visés par le comptable de la collectivité.

Si, lors du vote compte financier unique, il apparaissait une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil communautaire devrait alors procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice en cours.

L'ensemble des montants issus de la reprise anticipée des résultats sera inscrit dans le budget primitif ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte financier unique.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et signée par le comptable,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Vu la présentation en Commission « finances, administration générale » en date du 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2024 sur le budget principal 2025 comme suit :

	Résultat CA 2023 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser de l'exercice 2024	Solde restes à réaliser 2024
<b>Investissement</b>	-3 102 741,95 €	885 925,24 €	D : 2 007 125,47 € R : 1 628 350,68 €	-378 774,79 €
<b>Fonctionnement</b>	8 614 868,72 €	2 312 885,01 €		

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	10 927 753,73 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (compte 1068)	B	2 595 591,50 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	8 332 162,23 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		8 332 162,23 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		-2 216 816,71 €

- précise que les montants issus de la reprise anticipée du résultat seront repris dans le budget primitif 2025,

- précise que le détail des restes à réaliser sera inscrit dans le budget primitif 2025 à hauteur de 2 007 125,47 € en dépenses et 1 628 350,68 € en recettes d'investissement,
- s'engage, si le compte financier unique 2024 faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2025, à procéder à leur régularisation dans la décision modificative la plus proche suivant le vote du compte financier unique et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2025.

*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

**LE PRESIDENT,**

**MICHEL WATELAIN**



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

**MAXIME LAJEUNESSE**

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

- - - - -

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyn à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

**Q. n° 33 – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 POUR LE BUDGET ANNEXE EAU CONCESSION**

L'instruction M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation lors du vote du compte financier unique.

Cependant, l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter dans leur intégralité et de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur sans attendre le vote du compte financier unique.

Pour cela, les résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie par le Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (ordonnateur) et attestée par le comptable de la collectivité,
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre de l'année N-1, établis par l'ordonnateur en recettes et en dépenses,
- Un tableau des résultats de l'exécution du budget, établis et visés par le comptable de la collectivité.

Si, lors du vote compte financier unique, il apparaissait une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil communautaire devrait alors procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice en cours.

L'ensemble des montants issus de la reprise anticipée des résultats sera inscrit dans le budget primitif ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte financier unique.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5,

Vu l'instruction comptable M49,

Vu la fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et signée par le comptable,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Vu la présentation en Commission « finances, administration générale » en date du 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2024 sur le budget annexe eau concession 2025 comme suit :

	Résultat CA 2023 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser de l'exercice 2024	Solde restes à réaliser 2024
<b>Investissement</b>	-31 584,97 €	631 400,48 €	D : 621 303,17 €	-166 256,81 €
			R : 455 046,36 €	
<b>Fonctionnement</b>	961 357,84 €	134 256,69 €		0,00 €

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	1 095 614,53 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (compte 1068)	B	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	1 095 614,53 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		1 095 614,53 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		599 815,51 €

- précise que les montants issus de la reprise anticipée du résultat seront repris dans le budget primitif 2025,
- précise que le détail des restes à réaliser sera inscrit dans le budget primitif 2025 à hauteur de 621 303,17 € en dépenses et 455 046,36 € en recettes d'investissement.
- s'engage, si le compte financier unique 2024 faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2025, à procéder à leur régularisation dans la décision modificative la plus proche suivant le vote du compte financier unique et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2025.

*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

**LE PRESIDENT,**

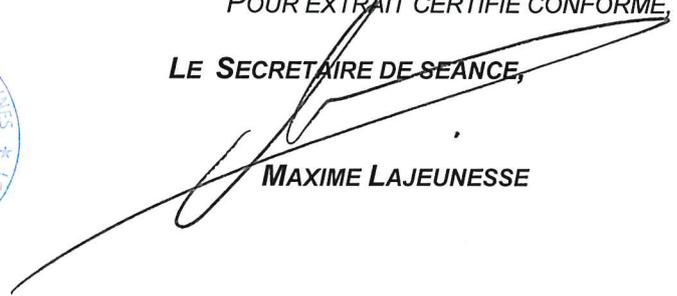
**MICHEL WATELAIN**



**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,**

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,**

**MAXIME LAJEUNESSE**



# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

-----

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaître à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

**Q. n° 34 – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 POUR LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT CONCESSION**

L'instruction M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation lors du vote du compte financier unique.

Cependant, l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter dans leur intégralité et de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur sans attendre le vote du compte financier unique.

Pour cela, les résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie par le Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (ordonnateur) et attestée par le comptable de la collectivité,
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre de l'année N-1, établis par l'ordonnateur en recettes et en dépenses,
- Un tableau des résultats de l'exécution du budget, établis et visés par le comptable de la collectivité.

Si, lors du vote compte financier unique, il apparaissait une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil communautaire devrait alors procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice en cours.

L'ensemble des montants issus de la reprise anticipée des résultats sera inscrit dans le budget primitif ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte financier unique.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5,

Vu l'instruction comptable M49,

Vu la fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et signée par le comptable,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Vu la présentation en Commission « finances, administration générale » en date du 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2024 sur le budget annexe assainissement concession 2025 comme suit :

	Résultat CA 2023 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser de l'exercice 2024	Solde restes à réaliser 2024
<b>Investissement</b>	-684 575,14 €	594 599,49 €	D : 145 482,03 €	492 937,53 €
			R : 638 419,56 €	
<b>Fonctionnement</b>	702 738,25 €	552 103,42 €		0,00 €

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	1 254 841,67 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (compte 1068)	B	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	1 254 841,67 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		1 254 841,67 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		-89 975,65 €

- précise que les montants issus de la reprise anticipée du résultat seront repris dans le budget primitif 2025,
- précise que le détail des restes à réaliser sera inscrit dans le budget primitif 2025 à hauteur de 145 482,03 € en dépenses et 638 419,56 € en recettes d'investissement,
- s'engage, si le compte financier unique 2024 faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2025, à procéder à leur régularisation dans la décision modificative la plus proche suivant le vote du compte financier unique et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2025.

*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

**LE PRESIDENT,**

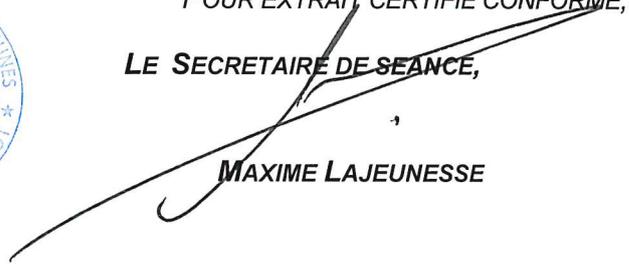
**MICHEL WATELAIN**



**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

**MAXIME LAJEUNESSE**



# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

- - - - -

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

**Q. n° 35 – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 POUR LE BUDGET ANNEXE SPANC**

L'instruction M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation lors du vote du compte financier unique.

Cependant, l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter dans leur intégralité et de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur sans attendre le vote du compte financier unique.

Pour cela, les résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie par le Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (ordonnateur) et attestée par le comptable de la collectivité,
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre de l'année N-1, établis par l'ordonnateur en recettes et en dépenses,
- Un tableau des résultats de l'exécution du budget, établis et visés par le comptable de la collectivité.

Si, lors du vote compte financier unique, il apparaissait une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil communautaire devrait alors procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice en cours.

L'ensemble des montants issus de la reprise anticipée des résultats sera inscrit dans le budget primitif ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte financier unique.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5,

Vu l'instruction comptable M49,

Vu la fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et signée par le comptable,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Vu la présentation en Commission « finances, administration générale » en date du 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2024 sur le budget annexe service public d'assainissement non collectif (SPANC) 2025 comme suit :

	Résultat CA 2023 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser de l'exercice 2024	Solde restes à réaliser 2024
<b>Investissement</b>	0,00 €	0,00 €	D : 0,00 €	0,00 €
			R : 0,00 €	
<b>Fonctionnement</b>	21 994,49 €	-369,39 €		0,00 €

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	21 625,10 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (compte 1068)	B	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	21 625,10 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		21 625,10 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		0,00 €

- précise que les montants issus de la reprise anticipée du résultat seront repris dans le budget primitif 2025,
- s'engage, si le compte financier unique 2024 faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2025, à procéder à leur régularisation dans la décision modificative la plus proche suivant le vote du compte financier unique et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2025.

*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

**LE PRESIDENT,**

**MICHEL WATELAIN**



*POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,*

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

**MAXIME LAJEUNESSE**

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'ML', written over the name 'MAXIME LAJEUNESSE'.

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

-----

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe ; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe ; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer ; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel ; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

**Q. n° 36 – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 POUR LE BUDGET ANNEXE AEROPOLE DE PICARDIE**

L'instruction M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation lors du vote du compte financier unique.

Cependant, l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter dans leur intégralité et de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur sans attendre le vote du compte financier unique.

Pour cela, les résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie par le Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (ordonnateur) et attestée par le comptable de la collectivité,
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre de l'année N-1, établis par l'ordonnateur en recettes et en dépenses,
- Un tableau des résultats de l'exécution du budget, établis et visés par le comptable de la collectivité.

Si, lors du vote compte financier unique, il apparaissait une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil communautaire devrait alors procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice en cours.

L'ensemble des montants issus de la reprise anticipée des résultats sera inscrit dans le budget primitif ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte financier unique.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et signée par le comptable,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Vu la présentation en Commission « finances, administration générale » en date du 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2024 sur le budget annexe aéroport de Picardie 2025 comme suit :

	Résultat CA 2023 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser de l'exercice 2024	Solde restes à réaliser 2024
<b>Investissement</b>	-16 035,90 €	16 035,90 €	D : 0,00 €	0,00 €
			R : 0,00 €	
<b>Fonctionnement</b>	50 000,22 €	55 837,75 €		0,00 €

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	105 837,97 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (compte 1068)	B	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	105 837,97 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		105 837,97 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		0,00 €

- précise que les montants issus de la reprise anticipée du résultat seront repris dans le budget primitif 2025,
- s'engage, si le compte financier unique 2024 faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2025, à procéder à leur régularisation dans la décision modificative la plus proche suivant le vote du compte financier unique et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2025.

*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

**LE PRESIDENT,**

**MICHEL WATELAIN**



*POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,*

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

**MAXIME LAJEUNESSE**

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the name 'MAXIME LAJEUNESSE'.

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

-----

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Béryn à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

**Q. n° 37 – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 POUR LE BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉ HENRY POTEZ**

L'instruction M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation lors du vote du compte financier unique.

Cependant, l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter dans leur intégralité et de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur sans attendre le vote du compte financier unique.

Pour cela, les résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie par le Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (ordonnateur) et attestée par le comptable de la collectivité,
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre de l'année N-1, établis par l'ordonnateur en recettes et en dépenses,
- Un tableau des résultats de l'exécution du budget, établis et visés par le comptable de la collectivité.

Si, lors du vote compte financier unique, il apparaissait une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil communautaire devrait alors procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice en cours.

L'ensemble des montants issus de la reprise anticipée des résultats sera inscrit dans le budget primitif ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte financier unique.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et signée par le comptable,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Vu la présentation en Commission « finances, administration générale » en date du 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2024 sur le budget annexe parc d'activité Henry Potez 2025 comme suit :

	Résultat CA 2023 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser de l'exercice 2024	Solde restes à réaliser 2024
<b>Investissement</b>	-26 875,00 €	-59 125,35 €	D : 0,00 €	0,00 €
			R : 0,00 €	
<b>Fonctionnement</b>	-65,00 €	1 260,25 €		0,00 €

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	1 195,25 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (compte 1068)	B	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	1 195,25 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		1 195,25 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		-86 000,35 €

- précise que les montants issus de la reprise anticipée du résultat seront repris dans le budget primitif 2025,
- s'engage, si le compte financier unique 2024 faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2025, à procéder à leur régularisation dans la décision modificative la plus proche suivant le vote du compte financier unique et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2025.

*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

**LE PRESIDENT,**

**MICHEL WATELAIN**



*POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,*

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

**MAXIME LAJEUNESSE**

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

-----

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Étinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

**Q. n° 38 – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 POUR LE BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉ DE L'AVENIR**

L'instruction M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation lors du vote du compte financier unique.

Cependant, l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter dans leur intégralité et de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur sans attendre le vote du compte financier unique.

Pour cela, les résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie par le Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (ordonnateur) et attestée par le comptable de la collectivité,
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre de l'année N-1, établis par l'ordonnateur en recettes et en dépenses,
- Un tableau des résultats de l'exécution du budget, établis et visés par le comptable de la collectivité.

Si, lors du vote compte financier unique, il apparaissait une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil communautaire devrait alors procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice en cours.

L'ensemble des montants issus de la reprise anticipée des résultats sera inscrit dans le budget primitif ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte financier unique.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et signée par le comptable,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Vu la présentation en Commission « finances, administration générale » en date du 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2024 sur le budget annexe parc d'activité de l'Avenir 2025 comme suit :

	Résultat CA 2023 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser de l'exercice 2024	Solde restes à réaliser 2024
<b>Investissement</b>	-67 540,00 €	-1 854,98 €	D : 0,00 €	0,00 €
			R : 0,00 €	
<b>Fonctionnement</b>	505,55 €	0,28 €		0,00 €

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	505,83 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (compte 1068)	B	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	505,83 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		505,83 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		-69 394,98 €

- précise que les montants issus de la reprise anticipée du résultat seront repris dans le budget primitif 2025,
- s'engage, si le compte financier unique 2024 faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2025, à procéder à leur régularisation dans la décision modificative la plus proche suivant le vote du compte financier unique et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2025.

*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

**LE PRESIDENT,**

**MICHEL WATELAIN**



*POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,*

**LE SECRETAIRE DE SÉANCE,**

**MAXIME LAJEUNESSE**

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

-----

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

-----  
Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

*Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.*

**Q. n° 39 – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024 POUR LE BUDGET ANNEXE PROMOTION TOURISTIQUE**

L'instruction M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation lors du vote du compte financier unique.

Cependant, l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter dans leur intégralité et de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur sans attendre le vote du compte financier unique.

Pour cela, les résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel établie par le Président de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot (ordonnateur) et attestée par le comptable de la collectivité,
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre de l'année N-1, établis par l'ordonnateur en recettes et en dépenses,
- Un tableau des résultats de l'exécution du budget, établis et visés par le comptable de la collectivité.

Si, lors du vote compte financier unique, il apparaissait une différence avec les montants reportés par anticipation, le Conseil communautaire devrait alors procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice en cours.

L'ensemble des montants issus de la reprise anticipée des résultats sera inscrit dans le budget primitif ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte financier unique.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2311-5,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et signée par le comptable,

Vu l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

Vu la présentation en Commission « finances, administration générale » en date du 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve l'affectation provisoire du résultat de l'exercice 2024 sur le budget annexe promotion touristique 2025 comme suit :

	Résultat CA 2023 après affectation des résultats	Résultat de l'exercice 2024	Restes à réaliser de l'exercice 2024	Solde restes à réaliser 2024
<b>Investissement</b>	0,00 €	0,00 €	D : 535,20 €	-535,20 €
			R : 0,00 €	
<b>Fonctionnement</b>	0,00 €	17 429,02 €		

Prévision d'excédent cumulé de fonctionnement	A	17 429,02 €
Prévision d'affectation obligatoire en réserve (compte 1068)	B	535,20 €
Solde disponible affecté comme suit	C (=A-B)	16 893,82 €
Prévision Affectation en fonctionnement (ligne 002)		16 893,82 €
Prévision de résultat cumulé d'investissement (ligne 001)		0,00 €

- précise que les montants issus de la reprise anticipée du résultat seront repris dans le budget primitif 2025,
- précise que le détail des restes à réaliser sera inscrit dans le budget primitif 2025 à hauteur de 535,20 € en dépenses d'investissement,
- s'engage, si le compte financier unique 2024 faisait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation au budget primitif 2025, à procéder à leur régularisation dans la décision modificative la plus proche suivant le vote du compte financier unique et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2025.

*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

**LE PRESIDENT,**

**MICHEL WATELAN**



*POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,*

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

**MAXIME LAJEUNESSE**

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

-----

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

#### **Q. n° 40 – VOIRIE COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME**

Lors du Conseil communautaire réuni le 8 avril 2024, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a mis en place une autorisation de programme pour la voirie communautaire sur le budget principal. L'autorisation de programme se trouvait déclinée comme suit :

Chapitre		Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice		
			2024	2025	2026
<b>Montant initial voté</b>		<b>1 500 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisation en cours	1 500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €	500 000,00 €

Après 473 537 € de réalisation en 2024, il est proposé aujourd'hui de modifier cette autorisation de programme de 100 000 € en 2025 et 2026, afin de tenir compte de l'évolution des prix et d'accroître le linéaire de travaux réalisés comme suit :

Chapitre		Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice		
			2024	2025	2026
<b>Proposition de modification</b>		<b>1 700 000,00 €</b>	<b>473 536,50 €</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>626 463,50 €</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisation en cours	1 700 000,00 €	473 536,50 €	600 000,00 €	626 463,50 €

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2016 acceptant la mise en place des autorisations de programme et le règlement d'application,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2023 modifiant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 avril 2024 créant l'autorisation de programme « voirie communautaire »,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 24 février 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la modification l'autorisation de programme et la nouvelle répartition des crédits de paiement pour ladite opération comme suit :

Chapitre		Montant prévisionnel de l'AP	CP ouverts au titre de l'exercice		
			2024	2025	2026
<b>Proposition de modification</b>		<b>1 700 000,00 €</b>	<b>473 536,50 €</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>626 463,50 €</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisation en cours	1 700 000,00 €	473 536,50 €	600 000,00 €	626 463,50 €

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

**DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**LE PRESIDENT,**

**MICHEL WATELAIN**



**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

**MAXIME LAJEUNESSE**

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

- - - - -

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

**L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégin à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

**Q. n° 41 – RESTRUCTURATION D'UN DEVERSOIR D'ORAGE ET D'UN POSTE DE REFOULEMENT A BRAY-SUR-SOMME - MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME**

Lors du Conseil communautaire réuni le 8 avril 2024, la Communauté de communes du Pays du Coquelicot a mis en place sur le budget assainissement concession une autorisation de programme pour la reconstruction de la station de dépollution de Bray-sur-Somme, afin de modifier le réseau de collecte et permettre la bonne alimentation de la nouvelle filière de traitement et du bassin d'orage de 770 m<sup>3</sup> rue de Béthisy. L'autorisation de programme se trouvait déclinée comme suit :

Chapitre	Montant prévisionnel de l'AP	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice	
		2024	2025
<b>Montant initial</b>	<b>725 000 €</b>	<b>362 500 €</b>	<b>362 500 €</b>
23 Immobilisations en cours	725 000 €	362 500 €	362 500 €

Les travaux n'ayant pu débiter en 2024 comme prévu, il convient aujourd'hui d'allonger d'un an et d'accroître de 135 000 € le budget de cette autorisation de programme, afin de se conformer au nouveau calendrier de travaux et aux offres du marché, comme suit :

Chapitre	Montant prévisionnel de l'AP	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice		
		2024	2025	2026
<b>Modification proposée</b>	<b>860 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>497 500 €</b>	<b>362 500 €</b>
23 Immobilisations en cours	860 000 €	0 €	497 500 €	362 500 €

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2016 acceptant la mise en place des autorisations de programme et le règlement d'application,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2023 modifiant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 avril 2024 créant l'autorisation de programme « restructuration d'un déversoir d'orage et d'un poste de refoulement à Bray-sur-Somme »,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 24 février 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la modification l'autorisation de programme et la nouvelle répartition des crédits de paiement pour ladite opération comme suit :

Chapitre	Montant prévisionnel de l'AP	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice		
		2024	2025	2026
<b>Modification proposée</b>	<b>860 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>497 500 €</b>	<b>362 500 €</b>
23 Immobilisations en cours	860 000 €	0 €	497 500 €	362 500 €

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

-----

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

**Q. n° 42 – NOUVELLE DECHETTERIE A ALBERT - MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

Afin de répondre aux besoins croissants des habitants, il est proposé de construire une nouvelle déchetterie à Albert et de mettre en place une autorisation de programme pour financer l'acquisition du foncier, les études et les travaux à hauteur de 5 000 000 €, pour les exercices 2025 à 2030, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Montant prévisionnel de l'AP	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	
<b>Montant proposé</b>	<b>5 000 000 €</b>	<b>213 380 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>1 211 655 €</b>	<b>1 181 655 €</b>	<b>1 772 483 €</b>	<b>590 828 €</b>	
20	Immobilisations incorporelles	776 740 €	31 380 €	30 000 €	201 340 €	171 340 €	257 010 €	85 670 €
21	Immobilisations corporelles	182 000 €	182 000 €					
23	Immobilisation en cours	4 041 260 €			1 010 315 €	1 010 315 €	1 515 473 €	505 158 €

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2023 modifiant le règlement budgétaire et financier,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 24 février 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'adopter la mise en place d'une autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, pour la création d'une nouvelle déchetterie à Albert, comme suit :

Chapitre	Montant prévisionnel de l'AP	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice						
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	
<b>Montant proposé</b>	<b>5 000 000 €</b>	<b>213 380 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>1 211 655 €</b>	<b>1 181 655 €</b>	<b>1 772 483 €</b>	<b>590 828 €</b>	
20	Immobilisations incorporelles	776 740 €	31 380 €	30 000 €	201 340 €	171 340 €	257 010 €	85 670 €
21	Immobilisations corporelles	182 000 €	182 000 €					
23	Immobilisation en cours	4 041 260 €			1 010 315 €	1 010 315 €	1 515 473 €	505 158 €

- précise que les dépenses seront équilibrées avec les recettes prévisionnelles suivantes :
  - o FCTVA : 662 928 €
  - o autofinancement : 4 337 072 €
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

**DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 79 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE ALAIN LAIGNEL PAR PROCURATION A MICHEL LETESSE (COIGNEUX), MICHEL LETESSE (BOUZINCOURT)**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**LE PRESIDENT,**

**MICHEL WATELAIN.**



**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

**MAXIME LAJEUNESSE**



# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

- - - - -

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

**L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Béryn à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

### **Q. n° 43 – RÉVISION DU PLUIH - MISE EN PLACE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme intercommunal intégrant le programme local de l'habitat (PLUih), document de planification territoriale initialement voté en 2018, il est proposé de mettre en place une autorisation de programme à hauteur de 360 000 € pour les exercices 2025 à 2028, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Montant prévisionnel de l'AP	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice				
		2025	2026	2027	2028	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>360 000 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>65 000 €</b>

C'est pourquoi,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2022 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 25 septembre 2023 modifiant le règlement budgétaire et financier,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 24 février 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide d'adopter la mise en place d'une autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement, pour la révision du PLUih, comme suit :

Chapitre	Montant prévisionnel de l'AP	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice				
		2025	2026	2027	2028	
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>360 000 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>110 000 €</b>	<b>65 000 €</b>

- précise que ces dépenses seront équilibrées avec les recettes prévisionnelles suivantes :
  - o subvention de l'État : 216 000 €
  - o autofinancement : 144 000 €.
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

LE PRÉSIDENT,  
  
MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,  
  
MAXIME LAJEUNESSE

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

-----

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
MEMBRES  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

**L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

#### **Q. n° 44 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2025**

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire 2025, l'hypothèse retenue est celle de la non-évolution des taux d'imposition. En effet, au regard de la revalorisation des bases locatives de 1,70 % en 2025, l'évolution du produit de la fiscalité devrait permettre de couvrir partiellement l'évolution des dépenses de la collectivité.

Pour 2025, au regard de la stabilité des tonnages collectés en 2024, il est proposé de maintenir le taux de TEOM à 12 %.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cotisation foncière des entreprises	22,36%	22,36%	22,36%	22,36%	22,36%	22,36%
Taxe foncière propriétés bâties	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Taxe foncière propriétés non bâties	1,57%	1,57%	1,57%	1,57%	1,57%	1,57%
Taxe d'habitation				13,16%	13,16%	13,16%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	13,40%	13,40%	15,00%	15,00%	12,00%	12,00%

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 24 février 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » du 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide de fixer les différents taux d'imposition comme suit pour l'année 2025 :

1. Taux de la cotisation foncière des entreprises : 22,36 %
2. Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,00 %
3. Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,57 %
4. Taux de la taxe d'habitation (résidences secondaires, locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 13,16 %
5. Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 12,00%.

**DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 79 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ARNAULD FOUQUET, SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT)**

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

**LE PRESIDENT,**

**MICHEL WATELAIN**



**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

**MAXIME LAJEUNESSE**

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

- - - - -

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégygn à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

#### **Q. n° 45 – TEOM INCITATIVE – GRILLE TARIFAIRE 2025**

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés et conformément aux délibérations du 15 février 2021 et du 6 décembre 2021, le Conseil communautaire a approuvé l'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMi) à la levée.

Depuis septembre 2024, une part incitative (part variable) s'ajoute à la part fixe de la TEOM lors de la transmission des avis d'imposition sur le foncier bâti.

Pour rappel, un prix au litre est appliqué à chaque type de conteneur, avec une réduction de 10 % pour les bacs 240 L et de 360 L, et aux rouleaux de sacs, pour déterminer le prix unitaire à la levée. L'ensemble des levées comptabilisées et le nombre de rouleaux de sacs distribués sur l'année 2024 servent de base de calcul à la part incitative de la TEOMi pour 2025.

En raison de la stabilité budgétaire de la compétence et au regard des tonnages des déchets ménagers et assimilés relativement constants en 2024 (17 887 Tonnes) comparés à 2023 (17 823 Tonnes), il est proposé de maintenir la grille tarifaire telle qu'elle a été approuvée en 2024.

Les tarifs de la part variable proposés pour 2025 sont donc les suivants :

Volume du conteneur	Tarif unitaire à la levée
140 Litres	2,99
240 Litres	4,61
360 Litres	6,91
660 Litres	14,08

Volume du sac	Tarif d'un rouleau
30 Litres (26 sacs)	16,64
50 litres (26 sacs)	27,74

Les montants sont révisables chaque année par voie de délibération.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1520 et suivants, 1522 bis, 1636 B undecies, 1639 A bis et 1641,

Vu le Code de l'Environnement et notamment l'article L541-1 sur la prévention et gestion des déchets,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 février 2021 relative à l'instauration de la TEOMi,

Vu l'avis favorable de la commission « environnement, travaux » réunie le 4 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve la grille tarifaire 2025 ci-dessus pour le coût de la levée,
- autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 79 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ARNAULD FOUQUET, SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT)**

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

LE PRESIDENT,  
  
MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE SECRETAIRE DE SEANCE,  
  
MAXIME LAJEUNESSE

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

-----

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

**L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnould Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnould Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyn à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

## **Q. n° 46 – BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2025**

Le Conseil communautaire réuni le 27 septembre 2021, a approuvé l'institution de la taxe GEMAPI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L.1530 bis du Code Général des Impôts (CGI), le produit de cette taxe doit être arrêté avant le 15 avril.

Le produit de la taxe GEMAPI est plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population dite « Dotation Globale de Fonctionnement » (DGF), soit un montant maximal autorisé de 1 173 800 euros (29 345 habitants en 2024 x 40 €). Il s'agit d'une taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les quatre taxes locales (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe d'habitation et Cotisation Foncière des Entreprises).

Le produit de cette taxe doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Il doit être exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

C'est pourquoi,

Vu l'article L.1530 bis Code Général des Impôts (CGI),

Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot du 27 septembre 2021 instituant la taxe GEMAPI,

Considérant le programme de travaux proposé au budget 2025,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » du 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- décide de voter le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2025 à hauteur de 152 966 €,
- autorise Monsieur le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux.

*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 79 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ARNAULD FOUQUET, SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT)*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

**LE PRESIDENT,**

**MICHEL WATELAIN**



**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

**MAXIME LAJEUNESSE**

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

-----

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 63  
votants : 81  
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilley, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Maily-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilley, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.

**Q. n° 47 – AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉ HENRY POTEZ EN 2025**

Compte tenu de leur objet et des stocks de terrains restant à aménager et commercialiser, les budgets annexes des parcs d'activité de la collectivité sont régulièrement déséquilibrés.

Des avances remboursables du budget principal vers ces budgets annexes permettent d'équilibrer les comptes ou, à tout le moins, de contribuer aux opérations d'aménagement. L'avance est débitée du Chapitre 27 – Article 27638 – Autres créances immobilisées – Autres établissements publics du budget principal et créditée au chapitre 16 – Article 168758 – Autres dettes - Autres groupements des budgets annexes.

Le choix de ce type d'écriture comptable autorise le reversement desdites avances au budget principal. Ces remboursements pourront intervenir soit après une cession d'actif, soit à l'épuisement des stocks de terrains et la clôture de chaque budget annexe.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

Vu la délibération du 24 février 2025 concernant les orientations budgétaires 2025,

Considérant la présentation du projet de budget à la commission « finances, administration générale » le 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve l'avance du budget principal de 83 503,10 € vers le budget annexe parc d'activité Henry Potez en 2025.

*DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 79 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS ARNAULD FOUQUET, SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT)*

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.*

LE PRESIDENT,  
  
MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE SECRETAIRE DE SEANCE,  
  
MAXIME LAJEUNESSE

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

-----

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 62 à la Q  
n°48A et 61 de la Q  
n°48B à la Q n°48I  
votants : 81  
=====

**L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.**

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcellette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyn à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

*Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.*

## **Q. n° 48 – APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5217-10-4,

Vu les instructions budgétaires et comptables M57 et M49,

Vu la délibération du 24 février 2025 concernant les orientations budgétaires 2025,

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme du Pays du Coquelicot, réuni le 27 février 2025, sur le projet de budget annexe promotion touristique,

Considérant la présentation du projet de budget à la commission « finances, administration générale » le 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve les budgets primitifs de l'exercice 2025 pour le budget principal et pour les budgets annexes de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot

Les budgets primitifs 2025 sont :

- *BUDGET PRIMITIF « PRINCIPAL » : ADOPTE PAR 66 VOIX POUR, 8 ABSTENTIONS, FRANCIS BOURGUIGNON (VILLE-SUR-ANCRE), ARNAULD FOUQUET ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT), HUGUES FRANCOMME (MEAULTE), ANNABEL PARUCH (MONTAUBAN-DE-PICARDIE), JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE), CLAUDE SAUVAGE (FORCEVILLE-EN-AMIENOIS), MARYSE VANSUYT (GRANDCOURT) 7 VOIX CONTRE PATRICE BASSERIE (HEDAUVILLE), JEAN-PIERRE BILLORE PAR PROCURATION A RENE DELATTRE (MIRAUMONT), STEPHANE BRUNEL (CARNOY-MAMETZ), RENE DELATTRE (MIRAUMONT), CARINE JOUY PAR PROCURATION A PATRICE BASSERIE (THIEVRES), ALAIN LAIGNEL PAR PROCURATION A MICHEL LETESSE (COIGNEUX), MICHEL LETESSE (BOUZINCOURT)*
- *BUDGET PRIMITIF ANNEXE « SPANC » : ADOPTE PAR 74 VOIX POUR, 7 ABSTENTIONS, FRANCIS BOURGUIGNON (VILLE-SUR-ANCRE), STEPHANE BRUNEL (CARNOY-MAMETZ), ARNAULD FOUQUET PAR PROCURATION A SYLVIE SCHEVTCHOUK ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT), ALAIN LAIGNEL PAR PROCURATION A MICHEL LETESSE (COIGNEUX), MICHEL LETESSE (BOUZINCOURT), JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE)*
- *BUDGET PRIMITIF ANNEXE « EAU-CONCESSION » : ADOPTE PAR 76 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS, FRANCIS BOURGUIGNON (VILLE-SUR-ANCRE), STEPHANE BRUNEL (CARNOY-MAMETZ), ARNAULD FOUQUET PAR PROCURATION A SYLVIE SCHEVTCHOUK ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT), JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE)*
- *BUDGET PRIMITIF ANNEXE « ASSAINISSEMENT CONCESSION » : ADOPTE PAR 76 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS, FRANCIS BOURGUIGNON (VILLE-SUR-ANCRE), STEPHANE BRUNEL (CARNOY-MAMETZ), ARNAULD FOUQUET PAR PROCURATION A SYLVIE SCHEVTCHOUK ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT), JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE)*
- *BUDGET PRIMITIF ANNEXE « PARC D'ACTIVITE » AEROPOLE DE PICARDIE : ADOPTE PAR 76 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS, FRANCIS BOURGUIGNON (VILLE-SUR-ANCRE), STEPHANE BRUNEL (CARNOY-MAMETZ), ARNAULD FOUQUET PAR PROCURATION A SYLVIE SCHEVTCHOUK ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT), JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE)*
- *BUDGET PRIMITIF ANNEXE « PARC D'ACTIVITE » HENRY POTEZ : ADOPTE PAR 74 VOIX POUR, 7 ABSTENTIONS, FRANCIS BOURGUIGNON (VILLE-SUR-ANCRE), STEPHANE BRUNEL (CARNOY-MAMETZ), ARNAULD FOUQUET PAR PROCURATION A SYLVIE SCHEVTCHOUK ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT), ALAIN LAIGNEL PAR PROCURATION A MICHEL LETESSE (COIGNEUX), MICHEL LETESSE (BOUZINCOURT), JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE)*
- *BUDGET PRIMITIF ANNEXE «PARC D'ACTIVITE» DE L'AVENIR : ADOPTE PAR 69 VOIX POUR, 9 ABSTENTIONS, MICHELE ARCHELIN (LOUVENCOURT), PATRICE BASSERIE (HEDAUVILLE), FRANCIS BOURGUIGNON (VILLE-SUR-ANCRE), STEPHANE BRUNEL (CARNOY-MAMETZ), ARNAULD FOUQUET PAR PROCURATION A SYLVIE SCHEVTCHOUK ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT), CARINE JOUY PAR PROCURATION A PATRICE BASSERIE (THIEVRES), ANNABEL PARUCH (MONTAUBAN-DE-PICARDIE),*

JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE), 3 VOIX CONTRE FABRICE COLSON (AUTHUILLE), ALAIN LAIGNEL PAR PROCURATION A MICHEL LETESSE (COIGNEUX), MICHEL LETESSE (BOUZINCOURT)

- BUDGET PRIMITIF ANNEXE «PARC D'ACTIVITE» DE BRAY-SUR-SOMME : ADOPTE PAR 76 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS, FRANCIS BOURGUIGNON (VILLE-SUR-ANCRE), STEPHANE BRUNEL (CARNOY-MAMETZ), ARNAULD FOUQUET PAR PROCURATION A SYLVIE SCHEVTCHOUK ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT), JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE)
- BUDGET PRIMITIF ANNEXE « PROMOTION TOURISTIQUE » : ADOPTE PAR 76 VOIX POUR, 5 ABSTENTIONS, FRANCIS BOURGUIGNON (VILLE-SUR-ANCRE), STEPHANE BRUNEL (CARNOY-MAMETZ), ARNAULD FOUQUET PAR PROCURATION A SYLVIE SCHEVTCHOUK ET SYLVIE SCHEVTCHOUK (ALBERT), JEAN-CHRISTIAN RUIN (BUIRE-SUR-L'ANCRE)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE

# COMMUNAUTÉ de COMMUNES du PAYS du COQUELICOT

=====

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ANNÉE 2025

- - - - -

Département  
de la Somme

-----  
Date de la convocation  
le : 20 mars 2025

Liste des délibérations  
publiée  
le : 04/04/2025

-----  
M E M B R E S  
en exercice : 92  
présents : 60  
votants : 80  
=====

*L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Michel WATELAIN, Président.***

*Étaient présents à la séance du Conseil communautaire les délégués suivants,*

*d'Acheux-en-Amiénois, Anna-Maria Lemaire ; d'Albert, Virginie Caron-Decroix, Patrick Cauchefer, Claude Cliquet, Eric Coulon, Geoffrey Crochet, Marc Dauchet, Alain Dégardin, Mathieu Delaporte, Eric Dheilly, Arnauld Fouquet de la Q n°1A à la Q n°48A, Maxime Lajeunesse, Sandrine Rys-Dumoulin, Sylvie Schevtchouk ; d'Arquèves, Christophe Deloraine ; d'Auchonvillers, Cyril Carnel ; d'Authuille, Fabrice Colson ; d'Aveluy, Christophe Buisset de la Q n°1A à la Q n°16; de Bazentin, Jean-Luc Fourdinier ; de Beaucourt-sur-l'Ancre, Jean-Claude Chavatte ; de Beaumont-Hamel, Agnès Lavaquerie ; de Bouzincourt, Michel Letesse ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu de la Q n°1A à la Q n°47, Jean-Pierre Carnat, Ludovic Goblet ; de Buire-sur-l'Ancre, Jean-Christian Ruin ; de Bus-lès-Artois, Bernadette Pombourg ; de Cappy, Gérard Legrand ; de Carnoy-Mametz, Stéphane Brunel ; de Chuignolles, Ghislain Lagache ; de Contalmaison, Jocelyne Gougeon ; de Courcelette, Michel Dacheux ; de Curlu, Patrick Senez ; d'Eclusier-Vaux, Laëtitia Dehan ; d'Englebelmer, Emilie Bruge ; d'Etinehem-Méricourt, Franck Beauvarlet ; de Forceville-en-Amiénois, Claude Sauvage ; de Fricourt, Myriam Demailly ; de Frise, Michel Randjia ; de Grandcourt, Maryse Vansuyt ; d'Hédauville, Patrice Basserrie ; d'Hérissart, Thibault Petit ; d'Irles, Régis Philippe; de La Neuville-Les-Bray, Benoît Dubuisson ; de Laviéville, Michel Watelain ; de Louvencourt, Michèle Archelin ; de Mailly-Maillet, Christelle Lefèvre ; de Maricourt, Bernard Guillemont ; de Méaulte, Hugues Francomme, Jean-Michel Fournier ; de Mesnil-Martinsart, Roger Roussel ; de Millencourt, Thierry Sergeant ; de Miraumont, René Delattre ; de Montauban-de-Picardie, Annabel Paruch ; de Morlancourt, Michel Destombes ; de Pozières, Dominique Bierwald ; de Pys, Vincent Philippe; de Senlis-le-Sec, Geneviève Lebailly ; de Suzanne, Michel Caillet ; de Toutencourt, Jean-Pierre Carpi ; de Varennes-en-Croix, Sylvie Brood ; de Ville-sur-Ancre, Francis Bourguignon.*

*Étaient représentés les délégués titulaires par leur suppléant : commune de Bécordel-Bécourt, Dominique Devillers par Yves Chatel ; commune de Dernancourt, Sylvain Lequeux par Paulette Debray.*

*Les délégués titulaires ayant donné pouvoir : communes d'Albert, Julie Boxoen à Alain Dégardin, Laurence Catherine à Sandrine Rys-Dumoulin, Laurie Clément à Mathieu Delaporte, Fabien Dachicourt à Eric Coulon, Stéphane Demilly à Maxime Lajeunesse, Nadine Haudiquet à Eric Dheilly, Cathy Ribeiro-Dhéret à Geoffrey Crochet, Cathy Vimeux à Patrick Cauchefer; Arnauld Fouquet à Sylvie Schevtchouk de la Q n°48B à la Q n°49 ; d'Aveluy, Christophe Buisset à Jean-Luc Fourdinier de la Q n°17 à la Q n°49 ; de Bertrancourt, Patrick Schricke à Bernadette Pombourg ; de Bray-sur-Somme, Dolorès Bochu à Ludovic Goblet de la Q n°48 à la Q n°49 ; de Coigneux, Alain Laignel à Michel Letesse ; de Colincamps, Maxence de Bretagne à Christelle Lefebvre ; de Courcelles-au-bois, Emilie Bégyne à Cyril Carnel; d'Harponville, Christophe Lemaitre à Franck Beauvarlet ; de Léalvillers, Véronique*

*Cozette à Sylvie Brood ; de Méaulte, Claudine Houdart à Jean-Michel Fournier, de Raincheval, Jean-Pierre Billoré à René Delattre ; de Thièvres, Carine Jouy à Patrice Basserie.*

#### **Q. n° 49 – FONDS DE CONCOURS – BUS-LES-ARTOIS**

Dans le cadre du projet communautaire 2020-2026 adopté le 27 septembre 2021 (Axe 4 – Gouverner ensemble, adapter l'organisation / Objectif 3 – Renforcer la solidarité communautaire) et des orientations du pacte financier et fiscal associé, la Communauté de communes souhaite encourager et accompagner les communes dans la valorisation du territoire.

Afin d'assurer les communes du soutien de l'intercommunalité dans la réalisation de leurs projets structurants à l'échelle intercommunale, il est proposé la mise en place d'une autorisation de programme à hauteur de 500 000 € par an pendant 3 ans. Cette autorisation de programme dédiée au versement de fonds de concours se substitue au versement de la dotation de solidarité communautaire (DSC) de sorte que le montant de la DSC est fixé à 0 euros.

Pour rappel, les fonds de concours interviennent dans des domaines qui ne relèvent pas d'une compétence spécifique de la Communauté de communes mais concourent à atteindre des objectifs reconnus comme prioritaires à l'échelle du territoire (voir projet communautaire). Conformément à l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les trois conditions cumulatives suivantes doivent être remplies pour l'octroi de fonds de concours en investissement :

- un projet communal ayant pour objet la réalisation d'un équipement ;
- l'accord concordant du conseil communautaire et du/des conseils municipaux concernés ;
- le montant octroyé par la communauté de communes à la commune doit être inférieur ou égal au montant restant à charge de la commune, hors subventions.

A cela, on ajoutera que s'agissant des fonds de concours attribués en investissement aux communes, ces dernières devront assurer un financement de 20% minimum du montant total HT des financements apportés par des personnes publiques au projet (fonds de concours compris) conformément à l'article L. 1111- 10 III du CGCT.

Du point de vue procédural, la délibération du Conseil communautaire statuant sur chacun des fonds de concours sollicités par les communes portera également sur la conclusion d'une convention précisant les modalités d'exécution avec la commune.

C'est dans ce contexte que la commune de BUS-LES-ARTOIS a sollicité la Communauté de communes pour le versement d'un fonds de concours concernant la rénovation de la toiture et de la cour d'un logement communal.

Le montant total de cette opération s'élève à 38 104 € HT.

Le reste à charge pour la commune s'élève à 30 854 €. La commune de BUS-LES-ARTOIS peut bénéficier d'un fonds de concours de 15 427 € pour la réalisation de cet investissement.

Les modalités d'exécution sont fixées dans une convention qui doit être approuvée par les organes délibérants des deux collectivités.

C'est pourquoi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-10 et L 5214-16V,

Vu le courrier de la commune de BUS-LES-ARTOIS en date du 10 février 2025,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 septembre 2024 relative à la mise en place d'une autorisation de programme pour les fonds de concours,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, administration générale » en date du 10 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- approuve le versement d'un fonds de concours de 15 427 € à la commune de BUS-LES-ARTOIS pour la rénovation de la toiture et de la cour d'un logement communal,
- approuve la convention fixant les modalités de versement du fonds de concours avec la commune de BUS-LES-ARTOIS, telle qu'annexée,
- autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : ADOPTÉ PAR 80 VOIX POUR.

1 NE PREND PAS PART AU VOTE, BERNADETTE POMBOURG (BUS-LES-ARTOIS)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

LE PRESIDENT,

MICHEL WATELAIN



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

MAXIME LAJEUNESSE